

Délibération n° DEL_2025_116



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 2 OCTOBRE 2025)**

Date de convocation : 11 septembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 31
Nombre de pouvoirs : 7

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. BARBAN Jean-Louis donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : ESPACE LAPRADE, SALLE PACHOU - RÉVISION DE LOYER

RAPPORTEUR : Mme MOULAT Monique, Vice-Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la délibération n°2020-77, du 16 juillet 2020, fixant les tarifs de location de bureaux,

En 2020, les tarifs de location des bureaux de la salle Pachou étaient fixés comme suit :

- montant du loyer : 4€ HT/m²/mois
- montant des charges : 3,32 € HT/m²/mois

Le montant des charges tenait compte des frais d'électricité, d'eau, d'internet et du montant des travaux réalisés pour créer un bureau accueillant actuellement l'entreprise Aventure Chlorophylle. Lors du calcul des charges, les travaux étaient lissés sur cinq années, ces travaux sont amortis à ce jour. De plus, les frais d'électricité et d'eau ont évolué et les frais d'internet ne sont plus à la charge de la collectivité, l'entreprise a pris un abonnement à son nom qui répond davantage à ses besoins.

Ainsi, il convient de proposer une modification du montant des charges en tenant compte des diverses évolutions,

La nouvelle tarification proposée est la suivante :

- montant du loyer : 4€ HT/m²/mois
- montant des charges : 2,72€ HT/m²/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE La nouvelle tarification à appliquer aux entreprises ou associations accueillies au sein de l'espace Pachou à titre permanent, à savoir 4€ HT/m²/mois de loyer et 2,72€ HT/m²/mois de charges ;

AUTORISE Le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON